



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 mars 2020 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt, le quatre mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, 8 route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910) sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 26/02/2020

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BARBE	Ex	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X			Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	Ex	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIPPE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	Ex	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X			Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MISEVILLE	X	Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
				Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture
 033-253306617-20200304-2020-17-DE
 Date de télétransmission : 04/03/2020
 Date de réception préfecture : 04/03/2020

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE		Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X		

Excusé ayant donné procuration :

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la communauté de communes du Grand St Emilionnais, donne procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la communauté de communes du Grand St Emilionnais

Invité :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 04 mars 2020, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200304-2020-17-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020

DELIBERATION N° 2020 - 17

Objet : Complément aux délibérations n° 2019-66 & 2019-74 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-44 du 30 avril 2019 adoptant la stratégie politique du SMICVAL 2020-2030 : IMPACT.

Vu la délibération n° 2019-54 du 26 juin 2019 portant interdiction des plastiques à usage unique dans l'activité et le fonctionnement du SMICVAL,

Vu la délibération n° 2019-55 du 26 juin 2019 portant accompagnement des communes du territoire du SMICVAL sur une démarche Zéro Waste.

Vu la délibération n° 2019-58 du 26 juin 2019 portant possibilité d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'accompagnement des communes du territoire du SMICVAL s'engageant dans une démarche Zéro Waste

Vu la délibération n° 2019-66 du 25 septembre 2019 portant attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée

Vu la délibération n° 2019-74 du 27 novembre 2019 portant complément à la délibération n° 2019-66 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée

Considérant que lors de l'assemblée du 26 juin 2019, le Comité Syndical a adopté la possibilité d'attribution d'une subvention aux communes qui s'engagent dans le programme « Ma commune Zero Waste », conformément à la charte d'engagement que le SMICVAL leur a proposée.

Considérant que les assemblées des 25 septembre et 27 novembre dernier, ont approuvé la liste des communes bénéficiaires, proposée.

Considérant que depuis, d'autres communes ont fait connaître leur engagement pour ce programme. Il convient donc d'en approuver la liste afin que celles-ci puissent également bénéficier de la subvention versée par le SMICVAL, à ce titre.

Ainsi, la liste des communes supplémentaires qui ont fait un retour écrit confirmant leur engagement dans le programme, est présentée ci-dessous :

Communes	Population INSEE au 01/01/2020	Montant de la Subvention
Bourg	2 243	2 243 €
Fronsac	1 153	1 153 €
Saint Ciers sur Gironde	3 012	3 012 €
Montant total attribué	6 408	6 408 €

Aussi, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter de verser la subvention aux communes listées ci-dessus, en complément aux délibérations n° 2019-66 et 2019-74, conformément à la délibération n° 2019-58.

Accuse de réception en préfecture
033-253306617-20200304-2020-17-DE
Date de réception en préfecture : 04/03/2020

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (35 délégués présents sur 48 délégués en exercice), dont 1 procuration, décide :

Article 1 :

D'accepter de verser la subvention aux communes listées ci-dessus, conformément à la délibération n° 2019-58, dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

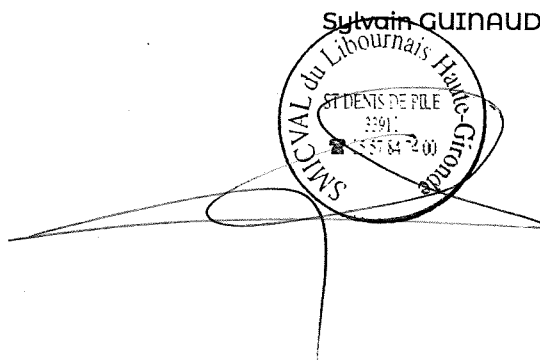
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 mars 2020

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sylvain Guinaudie', written over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'SMICHAL du Libournais Haute-Gironde' around the top edge, 'ST DENIS DE PILE' in the center, '3391' below that, and '05 57 84 20 00' at the bottom. The signature is a large, stylized cursive script.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200304-2020-17-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020